

Décision 21-D-04 du 24 février 2021

relative à des pratiques mises en oeuvre
dans le secteur de l'édition et de la vente de
logiciels professionnels

Posted on: 02 mars 2021 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Cartocad

Dispositif(s)

Rejet

Entreprise(s) concernée(s)

Autodesk

Lire

le texte intégral

362.56 Ko